

COMMUNE D'AFA
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2026-049

04 juin 2026

OBJET : Arrêté du maire établissant le tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026

Le Maire d'AFA

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu** la délibération n° DEL-2022-006 du 02 mars 2022 fixant à 100 % le taux de promotion pour les avancements de grade (ratio promu/promouvables) pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité ;
- Vu** l'arrêté n° ARR-2023-070 en date du 07 décembre 2023 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) modifié par arrêté n° MA-ARR-2025-016 après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2è classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	TOMEI CHRISTELLE	Adjoint administratif	<u>01/09/2026</u>

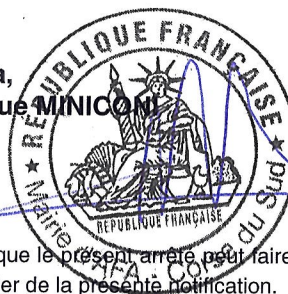
Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2è classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	PELLEGRINO CELINE	Adjoint technique	<u>01/09/2026</u>
	LUCIANI SANDRINE	Adjoint technique	<u>01/09/2026</u>
	PELLETIER HELENE	Adjoint technique	<u>01/11/2026</u>

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en collectivité

Le Maire d'Afa,
Paul-Dominique MINICOMI



Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :